



PRÉFET DE L'AIN

COURRIER ARRIVÉ

09 AVR. 2021

Mairie de SERVAS 01960

La préfète

à

Direction départementale des territoires

Service Urbanisme Risques  
Unité Atelier Planification

Monsieur le Maire  
Mairie  
1 route du Bourg  
01960 SERVAS

Référence : 20210329AvisMSServas153  
Vos réf. :

Affaire suivie par : Patrice Guichard/Laurence Calard  
ddt-sur-plan@ain.gouv.fr  
tél. 04 74 50 67 64 - fax 04 74 45 63 60

Bourg en Bresse, le

- 7 AVR. 2021

**Objet : Avis sur dossier de modification simplifiée n° 1 du  
PLU de Servas**

Vous m'avez transmis le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune, prescrite le 16 novembre 2020, pour recueillir l'avis des services de l'État associés à cette procédure conformément à l'article L. 153-40 du code de l'urbanisme (CU).

Ce dossier a pour objet de permettre le reclassement d'un terrain au sud du stade municipal, situé en sous-secteur urbain d'équipements d'intérêt collectif (UP), vers un sous-secteur permettant l'implantation d'une activité de service (UB). L'objectif de ce changement de zonage est de permettre l'implantation d'une clinique vétérinaire sur la parcelle concernée.

Vous avez opté pour la procédure de modification simplifiée visée à l'article L. 153-45 du CU qui est adaptée à votre projet. Son analyse m'amène à formuler l'observation suivante.

Le reclassement du foncier, assiette du projet de la clinique vétérinaire, de la zone UP en zone UB est estimé à 2 600m<sup>2</sup>, surface justifiée dans la notice explicative par le besoin en stationnement. Cette estimation doit être mieux justifiée eu égard à l'objectif de lutte contre l'imperméabilisation des sols tel que défini par les politiques publiques. En effet, des opportunités de mutualisation de stationnement au moins partielle avec le parc public à proximité immédiate du projet sont susceptibles d'être mises en œuvre.

Votre projet de modification de PLU recueille donc de ma part un avis favorable sous réserve de la prise en compte de la remarque ci-dessus. Vous veillerez à verser le présent avis au dossier mis à la consultation du public.

La préfète,

  
Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE

Copie à : Préfecture/DCAT/BUAIC